

Les centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises



Utiles et essentiels, au service des chefs d'entreprise

Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) sont à l'écoute des chefs d'entreprise depuis plus de 25 ans. Avec les crises successives (COVID, guerre en Ukraine, énergétique), les experts des CIP sont plus que jamais mobilisés pour apporter leur soutien aux entrepreneurs, quelle que soit la nature des difficultés qu'ils pressentent. Un réseau de soutiens qu'il est bon de connaître !

Les entrepreneurs en difficulté recherchent toujours un soutien, des conseils, un accompagnement. Il existe de multiples accès pour répondre à ce besoin, crucial. Les 70 CIP locaux représentent un maillage formidable existant depuis près de 30 ans et réunissant les meilleurs experts.

William Nahum, Président du CIP national et Président d'honneur du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables





Des CIP à l'écoute des chefs d'entreprise

Depuis 1995, à l'initiative de **William Nahum**, alors Président du Conseil régional de l'Ordre de Paris-Ile-de-France, puis dès 1999 sur l'ensemble du territoire, des bénévoles experts-comptables / commissaires aux comptes, avocats, anciens juges consulaires reçoivent, informent et orientent les chefs d'entreprise en difficulté en les éclairant sur les solutions disponibles et adaptées à leur situation.

Comment les CIP fonctionnent-ils ?

Au plan national, l'association a été créée en 2007 et regroupe plusieurs institutions et professionnels de la prévention (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Conférence Générale des Juges Consulaires de France, et le Conseil National des Barreaux, Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés, le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce et enfin, le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires, les associations EGEE et ECTI, la Compagnie des Conseils et Experts).

Le CIP National s'est également rapproché de fédérations professionnelles mais aussi d'APESA France (assistance psychologique) pour mettre en place des partenariats. Il est également soutenu par la MACIF, la Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France, acteur majeur de l'assurance et de l'économie sociale auprès des professionnels, des entreprises, des commerçants et des artisans indépendants.

Enfin, le CIP National est membre du Comité national à la sortie de crise institué par les ministères de l'Economie et de la Justice.

Aujourd'hui, le CIP National fédère près de 60 CIP territoriaux, constitués sous la forme associative avec les représentants locaux des mêmes Institutions, répartis sur tout le territoire dont il soutient le développement et coordonne l'action. Le réseau des CIP reçoit les chefs d'entreprise qui en ont besoin, gratuitement, au cours des « **Entretiens du Jeudi** » dans le respect d'une charte d'éthique et d'une stricte confidentialité.

Traitement des difficultés économiques

Les CIP traitent en premier lieu des difficultés d'ordre économique, financier et les problématiques juridiques. Les experts bénévoles font au cas par cas le point sur la situation et informent et éclairent au mieux les chefs d'entreprise sur les dispositifs de prévention et de soutien existants.

Ils contribuent ainsi à favoriser l'anticipation et la prévention et à dédramatiser le rôle du tribunal de commerce qui fait souvent peur au dirigeant.

Soutien psychologique

Le chef d'entreprise peut également connaître de la souffrance psychologique qui se transforme parfois en dépression, burn-out, voire, à l'extrême, en risque suicidaire. C'est pourquoi le CIP National a noué un partenariat depuis 2016 avec l'association APESA France permettant aux experts des CIP, en qualité de sentinelles formées à cet effet, d'aborder avec le dirigeant sa santé morale et le cas échéant, avec son accord, de lui proposer une prise en charge par des psychologues cliniciens du réseau APESA qui peuvent dispenser des consultations gratuites pour gérer cette crise.

Anticiper les difficultés

Pour remplir ses engagements, les CIP appellent les chefs d'entreprise à les solliciter quelle que soit la nature des difficultés qu'ils pressentent. Chaque CIP est une plate-forme d'écoute et d'orientation. Les « **Entretiens du Jeudi** » du CIP, rendez-vous gratuits et anonymes avec un trio de professionnels bénévoles permettent d'être accompagné vers différentes aides, des procédures de prévention efficaces mais souvent méconnues et peu utilisées des TPE et PME, comme le mandat ad hoc ou la conciliation.

Prendre RDV *avec les* CIP

Pour prendre un rdv avec les experts des CIP, 3 options

1. [Prendre contact via le site internet](#)
2. Envoyer un mail à

cip@experts-comptables.org pour obtenir une réponse dans les 24h

3. Téléphoner au 01 44 15 60 92